

PRIX INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITÉ, BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE



RESULTATS DU PRIX IMBP 2026

"INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITE, BIODIVERSITE ET PAYSAGE"

Les lauréats 2026 du Prix "Infrastructures pour la mobilité, biodiversité et paysage" (IMBP) ont été désignés le lundi 14 septembre 2026 par un jury de dix membres présidé par Virginie Dumoulin, Inspectrice générale, Présidente de la section Milieux, ressources et risques à l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable. Ce jury composé de représentants des secteurs publics et privés dans le domaine des infrastructures et de l'aménagement ainsi que de médias partenaires du prix, s'est prononcé à l'appui d'analyses des dossiers réalisées par le Cerema.

Organisé par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) et de signataires du Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité depuis 2010, le Prix IMBP a lieu tous les deux ans.

Il récompense les meilleurs projets réalisés, en France ou à l'international, par les acteurs impliqués dans la conception, la construction, la gestion, l'entretien, l'aménagement, la requalification et l'exploitation des infrastructures de mobilité en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation des écosystèmes et de la biodiversité..

PARTENAIRES MEDIAS



Avec le soutien des signataires du Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité de janvier 2021 suivants :



Et avec l'expertise technique du CEREMA



Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité – Comité français de l'Association mondiale de la route

IDRRIM-PIARC France – 9 rue de Berri – 75008 Paris – Association loi 1901 – SIRET 420 200 271 00039

Tél. : 01 44 13 32 99 – Fax : 01 44 13 32 98 – courriel : idrim@idrim.com – www.idrim.com

LES LAUREATS 2026 DU PRIX IMBP

GRAND PRIX

Le projet «La trame turquoise trace sa route en Vaucluse » porté par le Département de Vaucluse.

Situé en zone méditerranéenne et bordé par les cours du Rhône et de la Durance, le département de Vaucluse dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel, notamment reconnu par de nombreux sites du réseau écologique européen Natura 2000 et les parcs naturels régionaux du Luberon et du Mont-Ventoux. Toutefois, avec ses 2 330 kilomètres, le réseau routier départemental contribue à la fragmentation des habitats naturels et des continuités écologiques locales.

Face à ce constat, le Département de Vaucluse a donc décidé d'impulser une dynamique interne d'amélioration de la prise en compte de l'environnement dans ses pratiques de gestionnaire routier, en s'appuyant sur les opportunités offertes par la trame turquoise et les appels à projets de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Pour cela, un copilotage original de projet par le Pôle Aménagement en charge des routes et le Pôle Développement en charge de l'environnement du Département a été décidé. Ainsi allait naître un partenariat avec la direction Méditerranée du Cerema autour du projet : *La trame turquoise trace sa route en Vaucluse*, visant à concilier les impératifs de mobilité et de sécurité routière avec la préservation des milieux aquatiques, humides et terrestres bordant le réseau routier départemental.

La première phase du projet (2020-2023) a abouti à la réalisation de la première cartographie départementale de la trame turquoise en France. Parallèlement, cette première phase a également permis la construction prioritaire d'un crapauduc sous la RD 942 à Mormoiron pour résorber un secteur de mortalité du pélobate cultripède (amphibien menacé et protégé en France) lors de ses migrations saisonnières de reproduction. Cet aménagement phare est le premier du genre en France pour cette espèce.

La seconde phase en cours (2024-2027) vise quant à elle à poursuivre la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées antérieurement. Plusieurs études naturalistes complémentaires, réalisées par la Ligue de protection des oiseaux, ont permis d'affiner les besoins sur six secteurs prioritaires et des aménagements concrets ont déjà été réalisés : gîtes pour les reptiles, grande mare favorable à la biodiversité, passage à pieds secs pour la loutre d'Europe et sécurisation d'un bassin de rétention notamment.

Au-delà des aménagements, le projet s'attache à faire évoluer durablement les pratiques professionnelles. Cette phase comprend donc un programme ambitieux de sensibilisation des responsables d'études routières et des agents des routes, afin d'intégrer la bonne prise en compte de la biodiversité et des enjeux de continuité écologique dans leurs missions courantes.

Contact : Département de Vaucluse / Fabrice BEAU (Responsable de la mission relations presse relations publiques à la Direction de la communication, du protocole et des événements) - fabrice.beau@vaucluse.fr

MENTION SPECIALE DU JURY « GENIE ECOLOGIQUE »

Le projet « Gestion durable des haies sur la RN42 » porté par la Direction interdépartementale des routes du Nord.

La Direction interdépartementale des routes Nord (DIR Nord) et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale mènent depuis plus de 25 ans des actions communes visant à suivre, restaurer et préserver les espaces naturels attenants aux infrastructures routières sur l'autoroute A16 et la route nationale RN42 qui traversent le territoire du Parc.



Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité – Comité français de l'Association mondiale de la route

IDRRIM-PIARC France – 9 rue de Berri – 75008 Paris – Association loi 1901 – SIRET 420 200 271 00039

Tél. : 01 44 13 32 99 – Fax : 01 44 13 32 98 – courriel : idrim@idrim.com – www.idrim.com

Dans le cadre de ce partenariat, 120 000 plants d'essences locales ont été plantés en 1995 pour constituer haies, bosquets et alignements d'arbres le long de la RN42.

Les plantations réalisées ont fait l'objet d'un suivi pendant 5 ans, puis se sont développées sans mesure particulière de gestion, hormis celles nécessaires à l'exploitation de l'infrastructure routière (sécurité, assainissement, etc.). En conséquence, après 25 ans, leurs typologies se sont uniformisées, elles ont perdu de leur intérêt écologique et de nombreux sujets sont morts, entraînant des problèmes de sécurité.

Il était donc nécessaire de revoir la gestion de ces espaces pour limiter les besoins en entretien et restaurer leurs qualités paysagères et écologiques. Le Parc, auditeur pour le « Label haie », a alors proposé à la DIR Nord de l'accompagner dans l'application des principes d'une gestion durable des haies : recépage avec préservation des arbres d'avenir puis développement libre pendant 15 ans.

Deux chantiers expérimentaux ont ainsi été menés pendant les hivers 2024-2025 puis 2025-2026, sur un linéaire total d'environ 800m. Les agriculteurs du secteur y ont été associés (prise en charge de certains travaux de recépage et exportation du bois), via la signature de conventions partenariales.

A l'issue du premier chantier, il a été observé une reprise de 90 % des souches ainsi que des semis spontanés sur les linéaires traités (charme, viorne lantane, etc.). De plus, le projet a été apprécié par les acteurs engagés, notamment les agriculteurs, qui sont volontaires pour renouveler l'opération.

Les résultats de ces chantiers étant positifs à tous points de vue, il est prévu de les déployer sur l'ensemble du linéaire de la RN42, de la commune d'Escoeuilles à celle de La Capelle. Les chantiers déjà réalisés seront également utilisés comme vitrines pour inciter les autres agriculteurs à appliquer les mêmes principes sur les haies bocagères.

Contact presse : DIR Nord : Sophie Lacherez (Cheffe de la mission transition écologique du réseau routier) – developpement-durable.spt.dirn@developpement-durable.gouv.fr

MENTION SPECIALE DU JURY « PAYSAGE URBAIN ET RURAL »

Le projet « Requalifier l'espace public en centre ancien – l'Îlot République » porté par Grand Besançon Métropole.

Situé dans le centre historique de Besançon, au sein du périmètre du Site Patrimonial Remarquable, le secteur de l'Îlot République correspond à une partie d'extension de la trame urbaine de la « Boucle » au XIXe siècle. Le réseau viaire du site est partagé entre le secteur d'accès réglementé, la zone piétonne, la « rocade » du centre-ville, et marqué par la forte prégnance du réseau de bus. Les espaces concernés sont la rue Proudhon, la rue de la République, la rue Gambetta, la place du Huit-septembre.

La requalification complète des deux premières rues, Gambetta et Proudhon, a été engagée dont la configuration initiale n'apparaissait pas en adéquation avec les enjeux liés à la zone de rencontre et au secteur piétonnier, ni avec ceux liés au réchauffement climatique.

La feuille de route adossée au projet avait pour fil rouge l'intégration de la gestion de l'eau (collecte des eaux pluviales), les principes de désimperméabilisation et la végétalisation comme éléments structurants dans l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre les îlots de chaleur en centre-ville (maillage de « parcours frais », biodiversité, bien-être...).

Le programme a fait l'objet de plusieurs temps de concertation et participation citoyenne (balades urbaines, ateliers, questionnaires), qui ont fait ressortir des constats et intentions partagés. Ont également été pleinement associés : le Groupe d'Experts d'Usage (représentant les différents handicaps), les usagers du vélo, l'Union des Commerçants, l'Architecte des Bâtiments de France.

Il en ressort un gain de qualité de vie et une acceptabilité sociale très positive pour les usagers et riverains, avec une amélioration de l'accessibilité, de meilleurs déplacements piétons/vélos, une circulation apaisée, et une réponse aux enjeux climatiques et environnementaux par la désimperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales, la végétalisation et la création de points de fraîcheur.



Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité – Comité français de l'Association mondiale de la route

IDRRIM-PIARC France – 9 rue de Berni – 75008 Paris – Association loi 1901 – SIRET 420 200 271 00039

Tél. : 01 44 13 32 99 – Fax : 01 44 13 32 98 – courriel : idrim@idrim.com – www.idrim.com

MENTION SPECIALE DU JURY « PROJET PROMETTEUR »

Le projet « DELUZ, un laboratoire grandeur nature et une mosaïque d'aménagements complémentaires » porté par SNCF Réseau.

Avec son projet de renaturation écologique mené à Deluz, dans la vallée du Doubs, SNCF Réseau démontre qu'une infrastructure ferroviaire peut devenir un véritable levier de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Ce projet pilote, conduit sur des emprises ferroviaires, illustre la capacité de l'entreprise à concilier sécurité des circulations, performance industrielle et transition écologique. Initialement engagée dans le cadre d'opérations liées à la sécurité ferroviaire, SNCF Réseau a choisi d'aller au-delà de ses obligations réglementaires en transformant ce site en laboratoire de restauration écologique à ciel ouvert. Située au cœur d'un corridor écologique majeur de la vallée du Doubs, l'opération contribue à restaurer les continuités écologiques et à renforcer la résilience des milieux naturels. Elle illustre également le déploiement de solutions fondées sur la nature, consistant à s'appuyer sur les fonctionnalités des écosystèmes pour répondre à des enjeux environnementaux et territoriaux tout en favorisant la biodiversité.

Le projet s'appuie sur une solide expertise scientifique grâce à la mobilisation de partenaires reconnus tels que la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté et plusieurs acteurs académiques et naturalistes. Des protocoles de suivi standardisés permettent d'évaluer dans la durée les bénéfices écologiques des aménagements réalisés et de produire des méthodes reproductibles à l'échelle nationale.

Au-delà de ses résultats locaux, cette démarche a vocation à inspirer d'autres projets sur le réseau ferré national. Avec plus de 28 000 kilomètres de lignes exploitées, les emprises ferroviaires constituent un potentiel considérable pour le développement de corridors écologiques et la préservation de la biodiversité. Le projet de Deluz ouvre ainsi la voie à de nouvelles pratiques conciliant exploitation des infrastructures et protection du vivant.

Contact presse : SNCF Réseau Bourgogne France-Comté : Delphine Chavance (Directrice Communication) - delphine.chavance@reseau.sncf.fr

MENTION SPECIALE DU JURY « SENSIBILISATION ET COMMUNICATION »

Le projet « Aménager autrement, se déplacer durablement » porté par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Depuis sa création en janvier 2021, La Collectivité européenne d'Alsace gère un patrimoine de plus de 6 409 kilomètres de route dont 261 kilomètres d'autoroute ainsi que 1 000 kilomètres de piste cyclable.

Durant ses premières années de fonctionnement, elle a consolidé ses orientations stratégiques capitalisant sur les travaux de ses experts en écologie routière. Ainsi, dès 2023, la Direction des routes a intégré les 30 engagements globaux pris par Collectivité européenne d'Alsace en matière de stratégie écologique et énergétique à l'horizon 2030.

En octobre 2025, une étape supplémentaire a été franchie en cosignant avec Routes de France Alsace et le Cerema une déclinaison alsacienne du pacte de l'IDRRIM incorporant de nombreux engagements forts en transition écologique et en préservation du cadre de vie des citoyens.

Une plaquette de communication intitulée « Aménager autrement, se déplacer durablement » rend accessible au plus grand nombre la compréhension de ces engagements. Ce document montre comment la biodiversité et le paysage s'articulent avec l'ensemble des autres enjeux globaux auxquels la Collectivité apporte des réponses structurelles. Il comporte 7 thématiques équilibrées : l'innovation, la transition des mobilités, la sobriété, la transition énergétique, la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la santé.



Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité – Comité français de l'Association mondiale de la route

IDRRIM-PIARC France – 9 rue de Berri – 75008 Paris – Association loi 1901 – SIRET 420 200 271 00039

Tél. : 01 44 13 32 99 – Fax : 01 44 13 32 98 – courriel : idrim@idrim.com – www.idrim.com

Au final, cette plaquette facilite la promotion des actions concrètes de la Collectivité auprès des partenaires locaux et des élus, la pédagogie auprès des Alsaciens et l'émergence de vocations chez les étudiants. Elle met en lumière l'évolution de l'ensemble des infrastructures qui deviennent plus vertueuses pour préserver les conditions d'habitabilité du territoire en ayant une action positive sur les paysages.

Contact presse : Collectivité Européenne d'Alsace : Anne Pradines (Attachée de presse) - anne.pradines@alsace.eu

PRIX SPECIALE DU JURY

Le projet « PlantAdapt, mieux planter pour mieux s'adapter » porté par APRR.

Face au changement climatique, les espaces verts des emprises autoroutières se dégradent. Les sécheresses, les intempéries et les incendies les fragilisent et rendent plus difficile les initiatives de plantation. Pourtant, les quelques 13 000 hectares d'espaces verts présents sur le réseau APRR-AREA représentent un potentiel d'absorption de 30 000 tonnes de CO₂ par an et de véritables espaces refuges pour la biodiversité.

C'est pour mieux valoriser ce potentiel que APRR-AREA a lancé le projet PlantAdapt en 2023. Aujourd'hui déployé sur 9 sites du réseau, le programme expérimente de nouvelles façons de planter en repensant les pratiques d'aménagement et d'entretien.

Le référentiel PlantAdapt garantit des espaces verts à la fois durables et économes, tant dans leur création que dans leur gestion. Ils contribuent activement à protéger la biodiversité, à capter le CO₂ et à atténuer les effets du dérèglement climatique.

Concrètement, cela se traduit par des méthodes de plantation simples et innovantes mises en œuvre afin de respecter les principes du projet : aménagements circulaires, apports d'amendements, essences diversifiées, bouturage ou encore paillage à base de laine de mouton. Le tout avec l'objectif clair de limiter les interventions humaines, voire même de supprimer le travail du sol, l'arrosage et l'entretien lorsque les conditions le permettent, en s'appuyant sur les capacités de résilience de la nature.

Jusqu'en 2030, les 10 hectares aménagés sur les neuf sites feront l'objet d'un suivi écologique portant sur l'évolution des végétaux, de la biodiversité et de la qualité des sols. Pour le site pilote de Taponas, les premiers résultats sont particulièrement encourageants. Par exemple, 92 % des plants ont repris, sans aucun arrosage malgré des épisodes de canicule.

La signature du projet « Mieux planter pour mieux s'adapter » traduit son ambition : développer ces nouvelles pratiques de gestion des espaces végétalisés, plus résilientes, plus sobres et mieux adaptées au climat de demain.

Contact presse : APRR : Camille Delorme (Cheffe de projet environnement) – camille.delorme@aprr.fr

Contact presse : rachel.vincent@idrrim.com | 01.44.13.32.99 | www.idrrim.com

Créé en 2010, l'IDRRIM-PIARC France (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité - Comité français de l'Association mondiale de la Route) fédère l'ensemble des acteurs publics et privés de la communauté des infrastructures de transport. Plateforme d'échanges, l'IDRRIM a vocation à répondre aux problématiques de ses adhérents, à concevoir des documents de référence et promouvoir le savoir-faire français à l'international.



Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité – Comité français de l'Association mondiale de la route

IDRRIM-PIARC France – 9 rue de Berri – 75008 Paris – Association loi 1901 – SIRET 420 200 271 00039

Tél. : 01 44 13 32 99 – Fax : 01 44 13 32 98 – courriel : idrrim@idrrim.com – www.idrrim.com